

J-15 ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DE RENTREE

**Vendredi 28 août 2015 de 8h30 à 13h
A Neuville-les-Dieppe**

Salaires, emploi, conditions de travail, pénibilité, retraite, santé, libertés syndicales... sont au centre des luttes et de la bataille idéologique menée par le patronat et le gouvernement. Sur tous ces sujets essentiels les salarié-e-s sont victimes des politiques menées !

Pour y faire face, il faut une CGT à l'offensive, visible pour préparer la mobilisation nécessaire, pour généraliser la colère qui monte dans la classe ouvrière.

C'est pour cela que nous invitons tous les syndicats à préparer dès maintenant le rapport de force pour la rentrée. Le but doit être donné clairement : préparer le blocage de l'économie par la grève.

L'UD-CGT invite tous ses syndicats à se mettre en ordre de marche pour préparer les conditions de ce blocage. Se préparer nécessite de souder l'unité des salariés sur des revendications précises :

- L'augmentation des salaires
- L'augmentation du point indiciaire dans la fonction publique
- L'arrêt des licenciements
- Le retrait du pacte de responsabilités
- Le retrait de la loi Macron
- Le refus de la réforme territoriale
- Le retrait de la loi Rebsamen
- Le refus de la loi sur la santé

Tous ces sujets seront abordés à notre AG de rentrée. Tout ceci doit nous conforter à préparer la rentrée dont l'objectif est de créer les conditions pour que les salariés se mobilisent.

Tous les syndicats, Unions locales, Unions professionnelles, élus et mandatés de la CGT de notre Département sont invités à en débattre lors de cette assemblée de rentrée.

Un repas fraternel ponctuera cette rencontre.

Fraternellement
Pascal Morel
Secrétaire Général

SOMMAIRE :

Page 2, 3 :

Le dossier de la semaine :

✓ Loi de « transition
énergétique »

✓ Intervention de Stéphane Le
Rouzes

Page 4, 5, 6 & 7 :

L'actu des luttes

✓ Les syndicats s'expriment

Page 8 & 9 :

L'actu de la Conf

✓ Journée d'action sur les
libertés syndicales

✓ 8 octobre : journée de
mobilisation interpro

Page 10 :

✓ Loi MACRON



De nombreux [fascicules](#) sont à la disposition des syndicats. Vous pouvez les récupérer à la Maison CGT.

A noter : Nous souhaiterions profiter de la période estivale pour procéder au grand nettoyage du garage de la Maison CGT où sont entreposés moult tracts, affiches, frigo etc....
Nous avons pour cela besoin de camarades disponibles pour nous aider dans cette tâche ainsi que de remorques ou fourgonnettes pour porter le matériel mis au rebus à la déchetterie.

RENDEZ VOUS LE LUNDI 24 AOÛT à 14 h à la Maison CGT

Merci de nous faire part de votre participation par retour de mail.

Le dossier de la semaine !

LA LOI « transition Energétique » : OU EN EST ON ?

Les parlementaires viennent de voter définitivement la loi dite de "Transition Energétique" fruit du pacte PS - EELV sans qu'un véritable bilan de la dérèglementation du secteur de l'énergie ne soit effectué.

Seul le pacte préélectoral entre le PS et EELV a dirigé la parodie de débat public en amont du débat Parlementaire. Les syndicats du 76 de la FNME CGT constatent qu'en guise de transition énergétique les parlementaires ont validé une loi de transition électrique loin des objectifs primordiaux de réduction massive des gaz à effet de serre.

Si les syndicats du 76 de la FNME CGT apprécient favorablement certaines mesures concernant l'efficacité énergétique dans le bâti, elle est toujours dans l'expectative quant aux capacités de financement mis en œuvre pour répondre à ces objectifs.

Dans ce contexte, les syndicats du 76 de la FNME CGT comprennent mieux les velléités de privatisation de l'hydro-électricité ou d'accentuation des investissements du privé dans les Energies Renouvelables (EnR).

Nous pouvons faire ici le parallèle avec les politiques d'austérité en Europe entraînant inexorablement l'affaiblissement des ressources des Etats laissant place libre aux investissements du privé. Il s'agit là, à terme, d'une privatisation globale du secteur de l'énergie en France.

Nous revendiquons toujours la création d'un Pôle Public de l'Energie en France et d'une Agence Européenne de l'Energie pour la coopération internationale.

A nouveau, nous rappelons que la loi de Transition énergétique passe à côté de l'objectif assigné :

Répondre aux besoins énergétiques des usagers et des industriels, tout en luttant contre le réchauffement climatique pour les raisons suivantes :

- Pas à la hauteur sur les transports, premier émetteur de gaz à effet de serre et deuxième consommateur d'énergies fossiles ;
- Par l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques et la diminution dogmatique de la production électronucléaire, deux sources qui n'émettent pas de gaz à effet de serre ;
- Parce que le financement des mesures annoncées : isolation des bâtiments et chèque énergie ne font pas l'objet d'un financement à la hauteur des objectifs ;
- Parce qu'il n'y a pas la moindre amorce de cursus de formations liés à la transition énergétique.

La FNME CGT a adressé un courrier au Président du Conseil Constitutionnel le 3 août, dans lequel il est explicité les éléments au caractère inconstitutionnel de diverses dispositions de cette loi.

Ce travail est le fruit d'une réflexion collective accompagné par l'expertise juridique du Cabinet LEVY.

Un mémoire a été envoyé au Président du Conseil Constitutionnel. ([Consultable ici](#))

Après avis du Conseil Constitutionnel (fin août-début septembre), la loi sera promulguée pour tout ou partie, il faudra donc rester attentifs et mobilisés contre les décrets à venir.

Les syndicats FNME CGT de Seine Maritime sont disponibles pour intervenir dans les CE ou AG des ULs.

Rouen le 7 août 2015

Le dossier de la semaine !

Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée de rentrée des syndicats, l'Espace revendicatif de l'UD a rencontré Stéphane le Rouzes.

Stéphane Le Rouzes, secrétaire du syndicat CGT Energie Rouen

Quelles sont les revendications sur lesquelles le syndicat intervient en ce moment ?

La loi « Transition Energétique » vient d'être votée, le débat qui a guidé sa rédaction c'est l'accord EELV-PS. Il y a privatisation de l'Hydro-électrique, et augmentation des investissements du privé dans le Renouvelable. La prime au rachat du Renouvelable sera à la charge des usagers. Il s'agit à terme d'une privatisation totale du secteur. Nous revendiquons la création d'un Pôle public de l'Energie en France et une agence européenne de l'énergie.

Le Fond Solidarité énergie est remplacé par le « chèque Energie » dont on ne sait pas comment il sera financé.

Il y a diminution dogmatique de la part de la production électronucléaire, ce qui risque d'entraîner la fermeture de 19 tranches à terme. Cela aura donc automatiquement un impact sur les salariés, sur l'emploi, et sur les sous-traitants.

Contre cette loi « Transition énergétique » notre fédération a organisé une montée à Paris avec grève dès le 29 Janvier 2015.

Dans l'actualité avec la loi MAPTAM (de Modernisation de l'Action Publique Territoriale d'Affirmation des Métropoles) les métropoles auront de nouvelles compétences concernant la distribution d'énergie. Cela pourrait par exemple remettre en cause le principe de péréquation tarifaire (égalité des tarifs et de traitement sur tout le territoire national) en particulier au détriment de zones rurales ou de certaines métropoles moins riches.

Comment tu vois la rentrée ?

Nous avons fait un plan de travail avec une AG des élus et mandatés début septembre, et des réunions sur tous les sites. Il s'agit de mobiliser par rapport aux échéances professionnelles et interprofessionnelles.

Nous préparons la mobilisation du 23 septembre pour les libertés syndicales. Dans notre branche 5 militants CGT de l'Energie Paris, sont envoyés devant les tribunaux pour avoir défendu une collègue. Faire passer des militants CGT pour des voyous n'est plus acceptable.

Déréglementer complètement le Secteur de l'énergie en France nécessite de faire sauter 3 verrous restants : Le service public national, les tarifs réglementés et le statut des salariés. Un héritage de 46 que certains n'ont toujours pas digérés.....

Sur les revendications locales, il y a les questions salariales et la reconnaissance des qualifications, car la Direction demande aux agents d'en faire toujours plus en étant payés moins.

Et nous sommes aussi impactés par :

- La fin du « service commun » pour des agents qui travaillaient en même temps pour ERDF et GRDF. Ils vont être obligés de choisir leur future boîte au moment où certaines Directions parlent ouvertement de sortir des IEG et donc d'abroger notre statut.
- La mise place du fameux « compteur intelligent » qui amènerait 50% de boulot en moins et menace 20 000 agents. Le risque avec ces compteurs c'est qu'au lieu d'adapter la production à la consommation, il pourrait y avoir pression, via les tarifs différenciés, selon les horaires par exemple, pour que l'utilisateur adapte sa consommation à la production : Est-ce qu'on peut demander à ses enfants de faire les devoirs à 5 heures du matin parce que ça serait trop cher ou que l'on sera coupé pendant certaines heures de la journée ?

Si les agents le décident collectivement nous irons peut être sur la reprise de notre outil de travail, nous devons stopper la casse de nos entreprises.

Les agriculteurs en bloquant un pont avec 30 tracteurs sont arrivés à faire reculer le gouvernement. Alors si nous le décidons, imaginez ce que des milliers d'électriciens et gaziers qui gèrent les réseaux peuvent faire pour se faire entendre...

Les syndicats s'expriment

L'Union départementale CGT de Seine Maritime prépare l'Assemblée de rentrée des syndicats qui se tiendra à Neuville le 28 août.

Pour préparer et « amorcer » la discussion, l'Espace revendicatif de l'UD a proposé de « prendre le pouls » de plusieurs syndicats.

10 responsables de syndicats, du public et du privé, de différentes UL et différentes branches, ont donné leur point de vue. Nous vous invitons à lire attentivement ce qu'ils disent. C'est combatif : Chacun aborde les moyens de la CGT pour agir avec plus de force sur les revendications, face au patronat et au gouvernement.

Nous publions cette semaine 3 nouvelles interventions

Olivier Collet, délégué syndical CGT à la FNAC de Rouen, syndicat du Commerce.

Quelles sont les revendications sur lesquelles le syndicat intervient en ce moment ?

Nous avons eu des revendications liées à un plan social. Il faut savoir que la FNAC, en 2012, a engagé des plans sociaux sur les FNAC Relais (disons les « FNAC historiques de province »). On a subi 3 plans sociaux en 2012 et 2013. Un tiers des cadres ont été délogés. Sur Rouen, les disquaires sont passés de 12 à 7.

En 2013 on a fait une grève avec manifestation, épaulée par l'UL et l'UD, suivie à 80% contre cela. On a fait sortir 30 personnes (sur 45). Notre revendication a été de contrecarrer comme on pouvait. Au national comme en local, on a pu imposer des expertises, ce qui a retardé le plan social de 2012 d'au moins un an. On s'est démenés par tous les moyens, mais ça c'était avant la loi Macron et l'ANI. Maintenant ce n'est plus possible.

Sur la formation : Depuis les « nouvelles stratégies » de la FNAC, la Direction a totalement dévalorisé la formation. J'ai fait un calcul, en moyenne dans l'année, il est prévu un budget de 4500€ de formation pour un cadre, et 250€ pour un employé.

L'exigence du syndicat est d'obtenir une vraie formation de qualité pour tous les employés.

Il y a le travail du dimanche. Le Dirigeant de la FNAC, Alexandre Bompard, avait obtenu un amendement qui aggravait la loi Macron en autorisant, dans les grandes surfaces dites « culturelles », le travail tous les dimanches de l'année, sans volontariat, sans compensation financière.

Le 29 mai on a mobilisé 30 magasins en France. A Rouen on a fait sortir 85% des salariés. Les manifestants, devant la FNAC ont fait du bruit avec des sirènes. Tellement de bruit que le Palais de Justice, à côté, a envoyé les forces de l'ordre pour faire arrêter les sirènes (afin de ne pas perturber un procès qui avait lieu).

Le résultat de notre mobilisation, c'est que la loi Macron n'a pas maintenu cette aggravation. C'est un recul imposé à Bompard. On a gagné une bataille, mais nous n'avons pas gagné la guerre.

Sur le plan national, on mène les actions avec SUD et FO, la CFDT n'en parlons pas.



A Rouen, à la FNAC c'est la CGT seule, on a un bon noyau. Et on syndique ailleurs aussi dans le commerce, il y a même des salariés qui quittent la CFDT pour nous rejoindre.

Comment tu vois la rentrée ?

On attend une chose : connaître la nouvelle « stratégie » de la Direction. Nationale, après les 3 plans sociaux. De plus, depuis des années, la FNAC pratique la « modération salariale ». Il faut savoir que :

Modération salariale + Plans sociaux = 11 millions d'€ touchés par Bompard avec ses actions.

Patrick le Balc'h, secrétaire syndicat CGT de la Ligue Havraise

Quelles sont les revendications sur lesquelles le syndicat intervient en ce moment ?

Les revendications : L'application de la Convention Collective 66. En particulier sur les faisant fonction, en parallèle avec la formation continue.

L'enjeu de la CCN 66 : Que les métiers de la CCN 66 soient pérennes, mais les employeurs déqualifient pour effectuer des économies, pour équilibrer les budgets.

Un exemple, dans un service qui a besoin d'un Educateur spécialisé, pour travailler dans le sens d'acquisition de l'autonomie ; les employeurs embauchent des personnels non-éducés, par exemple des AMP, pour se mettre en accord avec les budgets réduits alloués par les ARS (Agence Régionale de Santé) ou le Conseil général.

Cela marche comme ça : Les ARS font des Contrats d'Objectifs et de Moyens, ils donnent une enveloppe financière réduite, et ils chargent l'employeur associatif d'ajuster, voire de licencier...

Selon eux, on ne parlerait plus de métier et de qualification mais de « fonction ». Les salariés devront être « multitâches ».

Il faut revenir aux « fondamentaux de la CGT » :

- Les salaires c'est fondamental. Cette année on va mieux se préparer aux NAO.
- On veut que la FNAC se mette à la table des négociations afin de contrer la polyvalence qui se met en place. Cette polyvalence qui ferait que tout le monde pourrait occuper tous les postes, y compris l'encaissement, sans aucune rémunération.

Les employeurs veulent parvenir à faire baisser les salaires. La CCN 66 permet un déroulement de carrière à l'ancienneté. Si l'employeur obtient de déqualifier un poste, sur un déroulement de carrière la perte salariale est énorme.

Pour obtenir l'arme ultime c'est la grève. La Ligue havraise compte 486 salariés sur 19 établissements. Il y a 7 ans, on a fait 12 jours de grève. La grève portait sur :

- Les conditions de travail sur plusieurs établissements dont, une maison d'accueil spécialisée
- Que les CDI aient une reprise d'ancienneté.
- Le remplacement des salariés absents.
- Les qualifications et la revendication salariale.

Tous les jours, à Franklin, il y avait une assemblée des salariés grévistes. Il y a eu pression du Préfet et du sous-Préfet. Au bout de 12 jours on a tout obtenu et la CGT a signé un accord.

Actuellement la question salariale est vue en NAO. Et, depuis 2010, on fait jouer la justice pour contraindre l'employeur. On a gagné 42 dossiers, en s'appuyant sur la CCN 66. On a gagné 3 fois dans le cadre de discrimination syndicale. On a gagné aussi sur des reprises d'ancienneté, qui permettraient aux 63 contrats d'avenir



(embauchés par la Ligue Havraise) de bénéficier de cette lutte. Ils ont l'obligation de les former, et de reprendre l'ancienneté liée à la formation.

Comment tu vois la rentrée ?

Dans la boîte, il va falloir qu'on fasse une AG pour faire le bilan de la situation à la Ligue Havraise. Nous avons un risque de mise sous tutelle par l'Etat. Comme les hôpitaux, on est aussi frappés par la loi Touraine, car on est touchés par les baisses de budget (comme tout le secteur associatif).

Au niveau national, on a besoin que la fédération ait des mots d'ordre plus

percutants pour la défense de la 66 et aussi de la 51 qui sera à nouveau attaquée. Les employeurs veulent une Convention Collective Unique qui tirerait tout le monde vers le bas.

Et puis l'interpro, parce que sur le territoire tout le monde est attaqué... Le Code du travail, la baisse des salaires, les attaques contre les services publics. Il va falloir que notre CGT envoie des mots d'ordre clairs, tel que Grève pour la sauvegarde des services publics.

Il ne faut rien attendre de nos politiques actuels, muselés par l'Europe et les banques.

François Xavier Durand, secrétaire départemental CGT Educ'Action

Quelles sont les revendications sur lesquelles le syndicat intervient en ce moment ?

La principale action en cours c'est contre la réforme du collège, qui se situe dans la droite ligne de la refondation de Peillon. Deux journées d'action ont fortement mobilisé, le 19 mai et le 11 juin, avec CGT, FO, SUD et SNES (+ SNALC le 19 mai). C'est l'aspect positif : Les collègues sont véritablement contre cette réforme et répondent présents pour s'y opposer.

Il y aura une intersyndicale début septembre, sur la base d'une volonté du personnel de voir abroger cette réforme qui a un impact négatif sur le personnel (elle réduit les enseignements) et négatif sur les élèves (elle réduit l'offre éducative).

Ceci est dans la ligne du gouvernement, la « Refondation de l'école dont la première étape était la Réforme des rythmes scolaires. Cette réforme qui réaffirme un collège de 3 ans (5^{ème} à 3^{ème}), fait glisser la 6^{ème} vers le primaire. L'entrée du collège serait dès lors à 12 ans, ce qui correspondrait au début de l'apprentissage de la loi Macron.

Dans le primaire, de nombreuses écoles vont être en surcharge avec des maternelles à plus de 30 élèves, et des classes primaires à plus de 27-28 élèves.

J'insiste sur le fait que la Réforme des rythmes scolaires ne passe toujours pas, les modifications ici et là non plus.

D'autre part de nombreuses écoles sont sorties de l'Education prioritaire, alors que la situation économique et sociale des familles s'aggrave. Les fortes mobilisations portant les revendications de l'Education prioritaire sont des éléments positifs qui permettent de poser le problème au niveau de l'interpro.

Enfin pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, malgré la création d'un « métier », on assiste une nouvelle fois, à un nouveau plan de licenciement de 60 000 précaires dont 1000 en Seine Maritime. Ils seront remplacés de nouveaux par des précaires.



Comment vois-tu la rentrée ?

Dans l'Education nationale, on peut avoir une rentrée sous le signe de la mobilisation contre la réforme des collèges, et pour une autre politique éducative. La réforme des collèges va aller de paire, à terme, avec des suppressions de postes

La responsabilité de la CGT c'est d'élargir cette mobilisation à toute l'Education nationale. Nous devons aussi montrer que le projet de refondation de l'école correspond au projet du gouvernement de libéraliser les services publics.

La mobilisation doit partir des organisations syndicales et de la base. On peut regretter

qu'il n'y ait pas encore de date proposée par l'intersyndicale. Au niveau académique, la CGT propose la date du 10 septembre. Il s'agit de favoriser les conditions de la mobilisation, ce qui veut dire établir un calendrier de luttes et non une journée par trimestre.

Sur les salaires, on doit expliquer que ce sont bien tous les fonctionnaires (et pas des seuls profs) qui subissent l'austérité salariale. Et nous aurons alors besoin d'une mobilisation de tous pour faire plier le gouvernement.

La semaine prochaine l'Info luttes donnera la parole à Arnaud Bourdel, secrétaire à la communication du syndicat CGT des territoriaux du Havre ; Olivia Kohr, secrétaire du syndicat CGT de l'EHPAD Lecaillier-Leriche ; Sébastien Forget, élu DP CGT à Albea Le Tréport.

mercredi 9 septembre 2015
MEETING CGT DE RENTRÉE
PARIS-MUTUALITÉ

14 h 00 - 16 h 30

Maison de la Mutualité
24 rue Saint Victor - 75005 Paris

Métro : Maubert-Mutualité, ligne 10 (Gare d'Austerlitz / Boulogne - Pont de Saint Cloud)
Bus 86, station Monge-Mutualité

Régions Ile-de-France, Centre, Haute Normandie

Retransmission en direct sur cgt.fr

A noter :

Meeting CGT de rentrée

Mercredi 9 septembre
2015
14 h 00 - 16 h 30

PARIS - Maison de la Mutualité
24 rue Saint Victor - 75005 Paris

**2 cars sont prévus
au départ de
Rouen et du Havre**

**JOURNEE D'ETUDE :
LIBERTES SYNDICALES, DROIT DE GREVE, DE
MANIFESTATION :
COMMENT SE PROTEGER DE LA REPRESSION PATRONALE ET
POLICIERE ?**

**MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015 de 8h30 à 16h30
à la Maison CGT - 26 avenue Jean Rondeaux à ROUEN**

Le 23 septembre 2015, la confédération organise une initiative nationale pour les libertés syndicales. Ce même jour, cinq militants d'ERDF-GRDF comparaîtront au tribunal correctionnel de Paris pour avoir participé à un rassemblement de soutien à une mère célibataire menacée de licenciement.

La CGT demandera une audience au ministère de la Justice, pour porter les exigences de la CGT :

- Le vote de la loi d'amnistie pour tous les militants syndicalistes et associatifs de ne pas donner de suites judiciaires aux tentatives patronales de criminaliser de l'action syndicales
- De renforcer la protection des militants syndicaux, agissant dans l'intérêt général des salariés dans le cadre d'actions collectives, en modifiant d'une part le Code Pénal et d'autre part, en supprimant le prélèvement d'ADN de tous les militants.

Concernant notre département, les camarades de l'énergie organiseront une montée sur Paris. Pendant ce temps, pour répondre à la demande de nombreux camarades, nous organiserons une initiative locale qui ne s'oppose pas à la montée à Paris des camarades de l'énergie voir d'autres syndicats.

Cette initiative prendra la forme suivante :

- De 9h à 16h, Journée d'étude sur le thème de la répression patronale et policière.
- A 16h30, Rassemblement et Conférence de presse devant le Palais de justice de Rouen.

Lors cette journée nous aborderons les thèmes suivants :

- Le droit de grève (Secteur Privé et public - préavis - service minimum - réquisition - lockout - le remplacement des grévistes...)
- Les formes de grèves (grèves tournantes - grève perlé- piquets de grève - occupation des locaux - blocage des accès - la séquestration...)
- Les écrits syndicaux sur le mouvement de grève
- Le risque de sanctions pour les salariés et les représentants du personnel
- L'expulsion des grévistes (procédures de référé au TGI...)
- L'organisation des manifestations
- Les rapports avec les différents services de Police
- Que faire en cas d'interpellation, de garde à vue ?

Le repas sera pris en commun contre une participation de 8€.

Pour des raisons d'efficacité, le nombre d'inscrits est limité à 40 personnes. Une autre session sera organisée si nécessaire.



Le 8 octobre 2015, la CGT, FSU, et Solidaires, appellent à une journée de mobilisation interprofessionnelle !

La mobilisation pour d'autres choix est une nécessité ! La CGT Fonction publique vient d'actualiser l'évolution des salaires des fonctionnaires: c'est catastrophique !

Elle publie la perte de pouvoir d'achat pour le mois de juin 2015, complétée d'un comparatif en euro des pertes en fin de grade pour les grilles types de C, B, A et A+.

La perte est terrible. Multipliée par les quelques 5 millions et demi de fonctionnaires on mesure la perte de débouchés qu'elle provoque pour le commerce et l'industrie.

Et, comme le patronat du privé copie la politique salariale de l'État – politique digne du pire patronat capitaliste – personne n'y gagne. Pendant que les médias multiplient des campagnes contre les fonctionnaires, les salariés du privé sont logés à la même enseigne qu'eux : l'austérité ! C'est là que l'on voit à quoi servent ces campagnes anti-fonctionnaires : à bernier tout le monde !

Quant aux retraités, leurs pensions étant désormais bloquées, il subissent la même logique qui s'applique aux fonctionnaires, pendant qu'ils subissent plus que les autres, du fait de leur âge, les remboursements des médicaments qui dégrade leur pouvoir d'achat.

Pas étonnant que, malgré les tentatives périodiques de remotivation des acteurs économiques et les gesticulations ministérielles, l'économie continue d'être atone.

Seuls les actionnaires jubilent, tellement les entreprises sont gavées par le gouvernement ! Elles transfèrent leurs subventions vers leurs dividendes. Elle n'est pas belle la vie ?

Car, les sommes du Pacte de responsabilité, ajoutées à celles du CICE, représentent quasiment un transfert de plus de 10 000€, par an et par fonctionnaire, vers les entreprises, sans que cela ne crée un seul emploi.

Sauf que les fonctionnaires n'ont pas perdu 10 000 €uros par an, et loin de là ! La différence est donc prise dans les poches de tous les contribuables, c'est à dire les salariés du privé comme du public, des retraités, des chômeurs, des familles, les pauvres, etc.

Conséquence ? La courbe du chômage ne s'inverse évidemment pas, et l'on vient de dépasser les 6 millions de chômeurs, si l'on compte les catégories A, B, C D, et E.

De l'autre côté, la richesse des plus riches explose, et s'en est indécent !

Prenez date: le 8 octobre 2015, exprimez-vous ! La CGT, FSU, et Solidaires, appellent à une journée de mobilisation interprofessionnelle !

LES SAGES PASSENT...LA LOI MACRON RESTE !

Le conseil constitutionnel a comme on s'y attendait, coulé dans le marbre l'essentiel du projet de loi dit « Macron » en retoquant à la marge son contenu, soit 18 articles sur 300 que compte cette loi.

Pour l'essentiel, la loi dans sa logique et son objectif de démantèlement du droit du travail, reste inchangée. Elle obéit à une logique libérale désormais assumée et défendue par ce gouvernement en matière économique et sociale. Celui-ci se soumet ainsi aux injonctions de l'Union Européenne visant à faire de l'austérité le modèle unique, s'attaquant aux droits des salariés, le droit du travail et de l'économie. Il accentue ainsi les évolutions sur le rôle de l'État, dans la droite ligne de la réforme territoriale et de l'Etat. Un État au service du capital dans le cadre de la compétition économique européenne et mondiale afin d'accroître les profits par un dumping-social révoltant pour les salariés des différents pays.

L'objectif du gouvernement étant de soulager le patronat et les capitaux des entreprises des « contraintes » imposées par le droit du travail, pour générer toujours plus de bénéfices en un temps le plus restreint possible, quel qu'en soit le coût salarial et humain !

Dans le même temps, par cette loi le gouvernement s'attaque aux institutions représentatives du personnel et au mouvement syndical, empêchant ainsi les salariés de se défendre. C'est pourquoi la CGT organisera le 23 septembre prochain une initiative nationale pour exiger le respect des libertés d'expressions et d'actions syndicales.

C'est la transformation en profondeur du « modèle social français » vers un modèle libéral et mondialisé qui se poursuit avec cette « Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », laissant ainsi la régulation aux marchés, principalement spéculatif et financier, en espérant que cela redressera l'économie...

L'objectif de cette loi étant inchangé, la CGT s'efforcera de faire entendre la voix des salariés à l'occasion d'une journée de mobilisation interprofessionnelle le 8 octobre prochain afin d'exiger de sortir de la crise, en augmentant les salaires, les pensions et les minima sociaux... ça, c'est l'urgence !

Montreuil, le 6 août 2015